

L'UNIFAB ET LE BPG SIGNENT UN ACCORD DE COOPERATION A BEYROUTH

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe plus de 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activités, a signé un accord de coopération avec le Brand protection group Libanais (BPG) qui représente localement une cinquantaine de marques. Cette signature, en présence de la Directrice générale du Ministère de l'Economie libanais et de l'Ambassade de France, officialise une volonté commune de coopération en terme de promotion et de défense des marques, dessins et modèles, brevets...sans omettre droit d'auteur.

A cette occasion, l'Unifab a eu le privilège de rencontrer M. Salim Jreissati, Ministre de la justice, qui a montré tout son intérêt pour la propriété intellectuelle et la lutte anti-contrefaçon, ainsi que le Président de la Cour d'appel, le Bâtonnier, le Chef de la Police judiciaire ainsi que le Chef de la Police. Ces échanges, riches d'information, laissent entrevoir un partenariat concret avec un objectif commun, celui de mettre en lumière la nécessité de promouvoir et protéger le patrimoine intellectuel.

La forte présence culturelle de la France au Liban facilitera les échanges qui seront consolidées par des actions communes effectives notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la formation.

La première d'entre elles sera l'accueil d'une délégation de magistrats libanais à l'occasion du Forum européen de la Propriété intellectuelle organisée par l'Unifab les 14 et 15 mars prochain à Paris.

Pour rappel, le fléau de la contrefaçon est un phénomène qui ne connaît pas de limites géographiques. Les faux produits ont envahi insidieusement l'ensemble de la planète et représente à l'international près de 9% du commerce mondial soit 250 milliards de dollars.

« C'est un honneur pour l'Unifab d'avoir été choisie par le président du BPG, M. Rany Sader, pour travailler ensemble sur des sujets fondamentaux comme la préservation du tissu économique, la sécurité des consommateurs, la protection de l'environnement...qui sont des sujets induits par la propriété intellectuelle car les entreprises licites y veillent, alors que les contrefacteurs les bafouent impunément. » déclare Delphine Sarfati-Sobreira, Directrice générale de l'Unifab.

